Mary Laure **Gastaud**

Mandataire Judiciaire au Redressement et à la Liquidation des Entreprises Près de la Cour d'Appel de Nouméa

Secrétariat **28 14 24** | Fax **28 10 37**

mandataire@mlgastaud.com
Site web : www.mlgastaud.com

1 BIS BOULEVARD EXTERIEUR – AUGUSTE MERCIER – QUARTIER LATIN
BP 3420 | 98846 NOUMEA CEDEX

OUVERT LUNDI AU JEUDI 7H A 12H | VENDREDI 7H A 11H | SUR RENDEZ-VOUS L'APRES-MIDI

Objet : MECALOC
BP 857
98870 BOURAIL

A l'enseigne : MECALOC
R.C.S.: sous le numéro 0667071

Redressement Judiciaire du 8 Février 2021
N/Réf. : MLG/AGD/DR/6369

Suivi par : Pascale ROGER
Tél : 28 14 09
creances@mlgastaud.com

MAISON DU FILTRE SARL
BP 2503

98845 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 18 Février 2021

INVITATION À DECLARER CRÉANCE

Madame, Monsieur,

Par jugement en date du 8 Février 2021, le Tribunal Mixte de Commerce de Nouméa a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SARL MECALOC
BP 857 ZI NEKOU
98870 BOURAIL

J'ai été désignée en qualité de Mandataire Judiciaire et Monsieur Patrick BELLENGUEZ en qualité de juge commissaire.

J'ai l'honneur de vous inviter à m'adresser votre déclaration de créance au plus tard dans les deux mois de l'insertion dans le JONC (ce délai est augmenté de 2 mois pour les créanciers domiciliés hors Territoire).

Cette déclaration devra être faite dans les formes prévues par les dispositions du Code de Commerce et par la Délibération N°352 du 18 janvier 2008 partiellement reproduites au verso que je vous invite à lire avec attention.

A cette déclaration sont joints sous bordereau les documents justificatifs+ **RIB « obligatoire »** ; ceux-ci peuvent être produits en copie. A tout moment, le Mandataire Judiciaire peut demander la production de documents qui n'auraient pas été joints.

Les intérêts doivent être arrêtés au jour du jugement d'ouverture de la procédure, sauf s'ils continuent à courir, auquel cas leur taux et mode de calcul précis doivent être indiqués dans la déclaration de créance.

Les créanciers n'ayant pas déclaré leurs créances dans les délais ne participeront pas aux répartitions et dividendes, sauf si le Juge Commissaire les relève de leur forclusion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mary Laure GASTAUD
Mandataire Judiciaire à la Liquidation des Entreprises
1 Bis Boulevard Extérieur – Auguste Mercier – Quartier Latin
Tél. 28 14 24 – Fax 28 10 37
Selarl au capital de 1 000 000 XPF
RCS B592279 – Tahiti : 592279.001

Mary Laure GASTAUD

IL NE SERA PAS ADRESSE D'AUTRE ACCUSE DE RECEPTION QUE L'A.R. POSTAL